Formulaire Equipes de Soins Spécialisés
Demande de financement en cas de non-respect du cahier des charges

A- Demande de financement dérogatoire

Nom de l'ESS
ESS NEPHRO PO
Territoire/département couvert par l'ESS
Le département des Pyrénées-Orientales - 66
Numéro FINESS (si déjà attribué)
Composition de l'équipe
7 médecins néphrologues
Avancement du projet / maturité : lettre d'intention, projet de santé, équipe existante, actions déjà initiées
La lettre d'intention a été validée le 17 juin par l'ARS, l'Assurance Maladie et l'URPS Médecin
Check-list du cahier des charges : identifier ce qui sort du cadre

Monospécialité	☐
Territoire non couvert par une ESS de la même spécialité	☐
Atteinte du seuil d'adhérents	☐
Au moins 10 médecins libéraux adhérents	☑
Coopération avec les autres acteurs du territoire	☐
ESS constituée sous le régime association loi 1901	☐

Contexte territorial (en terme d'offre de soins), nombre et type d'ESS sur le territoire, éléments chiffrés pertinents, partenaires mobilisés (coopérations mises en place)

Sur le territoire défini par l'ESS, aucune autre structure équivalente n'existe à ce jour. Le bassin de population couvert correspond principalement au département des Pyrénées-Orientales, qui constitue le territoire d'intervention de l'ESS. A ce territoire, s'ajoutent deux communes limitrophes de l'Aude, Leucate et Corbières.

Tous les néphrologues libéraux des Pyrénées-Orientales sont adhérents à l'ESS NEPHRO PO. La structure prévoit de poursuivre ou d'initier une coordination étroite avec les acteurs impliqués dans le suivi néphrologique sur le territoire, notamment :

- Les néphrologues salariés de l'Hôpital Saint-Jean de Perpignan,
- La Polyclinique Médipôle Saint-Roch de Cabestany,
- La Clinique du Vallespir à Céret,
- La Clinique Saint-Michel à Prades,
- Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS),
- Les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP),
- Les laboratoires de biologie médicale INOVIE.

Sur la période d'août 2023 à juillet 2024, l'ESS a réalisé :

- 346 téléexpertises,

- 278 consultations avancées,
- 67 consultations dites « coupe-file ».

Eléments complémentaires :

A l'échelle du département des Pyrénées Orientales, tous les néphrologues sont inscrits dans le projet. L'équipe ne souhaite pas étendre son projet au département de l'Aude, limitrophe.

Ce projet d'ESS fait également l'objet d'un financement dans le cadre d'une expérimentation article 51 « pro IRC ». Les 2 démarches sont considérées comme complémentaires et synergiques.

Ce dossier a fait l'objet d'une expérimentation régionale ESS depuis 2023 et a déjà permis la prise en charge de patients. L'ESS doit se mettre en conformité avec le cahier des charges national pour poursuivre son activité dans le cadre des financements conventionnels.

Ce projet d'ESS répond à un besoin en termes d'accès aux soins pour les pathologies rénales sur le département des Pyrénées-Orientales, lequel fait face à un vieillissement de sa population, particulièrement exposée à la maladie rénale chronique, laquelle est une maladie qui peut rester très longtemps silencieuse et évoluer jusqu'à l'insuffisance rénale terminale nécessitant dialyse ou greffe de rein.

Ce projet contribue à l'amélioration de l'accès aux soins spécialisés pour la population en permettant un parcours de soins facilité grâce aux interactions entre les professionnels de santé du territoire, notamment par un accès rapide à la télé expertise (346 demandes de télé expertises au 04/07/2024 avec un délai de réponse de 8h) ou à une consultation pour les patients à risque.

Le montage du projet est suffisamment mature en raison d'une expérimentation préalable démarrée en 2023 :

- Création de l'association loi 1901 depuis le 11 mai 2023
- Existence d'une coordinatrice déjà en place, organisant les flux de demandes ainsi que les plannings, rédigeant les comptes rendus de consultations,
- Partenariats déjà pratiqués ou envisagés par l'ESS, selon le cas, avec les structures du territoire (CPTS, MSP, CH, cliniques, centres de dialyse, GCS, laboratoires…)
- Intégration d'une IPA et d'autres professions envisagée pour la fin de l'année 2025, ce qui est conforme aux recommandations de l'HAS pour la prise en charge des patients atteints de maladie rénale chronique.

Ce projet doit se mettre en conformité avec le cahier des charges national : un des critères qui conditionne la création d'une ESS impose qu'un minimum de 10 médecins de la spécialité visée, dans le territoire concerné, soient engagés dans le projet. **A ce jour, seuls 7 médecins libéraux sur les 10 requis sont présents dans le projet de cette ESS, soit 100% des néphrologues libéraux du département.**

Dans le cadre de la transformation de leur expérimentation en ESS, les porteurs du projet s'engagent à :

- Etendre les échanges déjà noués avec les établissements de santé locaux à d'autres structures, appartenant à d'autres départements, qui prennent en charge des patients des P.O. (Par ex, CH d'Auch, Fondation Ch. Mion dans le 34, professionnels de l'Aude)

- Organiser un parcours de soins à destination des patients avec l'ensemble des acteurs de soins : l'association France Rein (campagnes de dépistage et soutien aux patients), les CPTS, les établissements de soins, les centres de dialyse…
- Elargir à d'autres structures de soins coordonnés, la coopération déjà pratiquée avec plusieurs MSP ou CPTS. Aujourd'hui déjà, cette coopération est parfois interdépartementale lorsque les patients concernés relèvent de territoires limitrophes (P.O. / Aude), couverts par une même structure.
- Mener des campagnes de promotion du dépistage de la maladie rénale chronique dans les CPTS afin de rappeler aux médecins généralistes les indications de dépistage de la maladie rénale chronique, notamment lors de la semaine nationale du rein. Pour mémoire, le dépistage de la maladie rénale chronique concerne 2 des indicateurs de la ROSP du médecin traitant de l'adulte :
  - HTA : part des patients MT traités par antihypertenseurs ayant bénéficié d'une recherche annuelle de protéinurie ou de micro-albuminurie et d'un dosage annuel de la créatininémie avec estimation du débit de filtration glomérulaire,
  - Diabète : part des patients MT de moins de 81 ans traités par antidiabétiques ayant bénéficié d'une recherche annuelle de micro-albuminurie sur échantillon d'urines et d'un dosage annuel de la créatininémie avec estimation du débit de filtration glomérulaire)

Mener des campagnes de sensibilisation à l'importance du dépistage de la maladie rénale chronique auprès des assurés à risque (atteints d'HTA, de diabète, d'obésité) des territoires des CPTS

Fonctionnant en expérimentation depuis 2023, elle a démontré son efficacité tant dans la réponse aux demandes des médecins de ville pour leurs patients que dans le travail en partenariat avec les établissements de santé et les structures d'exercice coordonné impliquées dans la prise en charge de l'insuffisance rénale.

Ce travail, mené à titre expérimental avec quelques établissements ou structures, a vocation à s'étendre à d'autres acteurs, dans le cadre du déploiement de l'ESS.

Avis CPN